

FICHE DISPOSITIF

AIDE AU PROTOTYPAGE DE JEUX VIDEOS

DGA Développement Economique et Innovation
Direction de l'Attractivité du Territoire
Service audiovisuel

Référent: Murielle SYNAK



1. Cadre légal et réglementaire

Ce dispositif d'aide fait partie du fonds de soutien mis en place en octobre 2019 par la Région Réunion pour la création de jeux vidéos. Ce domaine est générateur de retombées positives au niveau du territoire régional tant en termes économiques que d'emplois. Il s'agit d'une intervention régionale sur fonds propres. Celle-ci a pour base juridique le règlement De minimis.

2. Définition/ objectifs stratégiques

Ce dispositif d'aide concerne la phase de prototypage d'un jeu vidéo. Le prototypage d'un projet pour le jeu vidéo est l'étape intervenant après la conception. Elle comprend les travaux nécessaires à l'établissement d'un dossier complet, préalable à la mise en production. Il doit permettre au producteur de gagner en qualité et en professionnalisme, afin de présenter un projet structuré convaincant aux différents partenaires financiers potentiels.

L'objectif de ce dispositif est, dans la continuité du dispositif d'aide pour la conception, de soutenir la création de l'innovation dans la phase de pré-production du jeu, en vue de la réalisation d'un prototype.

3. Objectifs opérationnels

Ce dispositif a pour objectif de soutenir la réalisation de l'étape de prototypage, en finançant les travaux nécessaires à l'établissement d'un « Minimum Viable Product » ou d'un « Bac à Sable », permettant de prouver la viabilité du concept initial et des compétences de l'équipe de développement, et pouvant aider les auteurs à rechercher des financements privés, des producteurs ou des éditeurs.

4. Caractéristiques

Public cible : Entreprise, studio de jeu vidéo (EI, SA, SAS, SARL, EURL) ou auto-entrepreneurs ayant déjà une expérience de la production de jeux vidéos, et développant des jeux de concepteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet met particulièrement en valeur La Réunion ou La Réunion dans l'océan Indien.

Montant min/max/moyen : La subvention régionale est, au plus, égale à 80% des dépenses hors taxes réalisées pour le prototypage du projet.

La subvention est plafonnée à une somme maximum de 25 000 euros.

5. Modalités de mise en œuvre

Ce dispositif d'aide fait l'objet d'un examen consultatif par la Commission du jeux vidéos avant examen final des diverses

6. Budget/Bilan

- Budget 2022 du fonds de soutien à la création de jeux vidéos : 350 000 €.

Type de projet	Nombre de projets			Montants votés		
	Nombre total de projets accompagnés (avis favorable pour CJV août)	Dont porteurs de projets locaux	Dont projets portés par des femmes	Montant total soutien	Part des locaux dans les bénéficiaires	Dont projets portés par des femmes
Conception	6	6	0	18 000 €	18 000 €	0
Prototypage	1	1	0	25 000 €	25 000 €	0
Production	1	1	0	60 000 €	60 000 €	0
Total	8	8	0	103 000,00 €	103 000,00 €	0,00 €